

**AVENANT N° 2 au PROTOCOLE D'ACCORD
SIGNE EN VUE DU DEVELOPPEMENT
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL**

Entre d'une part :

La Commune de **TOURNISSAN**, 11220 représentée par Madame le Maire dûment habilité au terme d'une délibération du conseil municipal en date du 27. Novembre 2018 aux fins de procéder à la signature du présent avenant n° 1, et domicilié en cette qualité en sa mairie,

Ci-Après « **LE PROPRIETAIRE** »

Et d'autre part :

La Société **HEXAGONE ENERGIE**, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 534 955 125 dont le siège social est à Boulogne-Billancourt, 81 les Enfants du Paradis, représentée par son président **INVESTISUN S.A.S** (RCS Nanterre 522 670 819), dont le représentant légal signataire est Monsieur Kilian **HEIM**, ayant tous pouvoirs aux effets des présentes,

Ci-Après « **LE BENEFICIAIRE** »

ensemble dénommées « **les Parties** »

REG. Paraphes : 

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Société **HEXAGONE ENERGIE** envisage le développement, la construction et l'exploitation d'un projet d'une Centrale Photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de **TOURNISSAN** (11220) (Ci-après le « **Projet** »).

Le **Terrain** susceptible d'accueillir la **Centrale Photovoltaïque** appartient au **PROPRIETAIRE** et se trouve sur la commune de **TOURNISSAN**.

Pour ce faire, les **Parties** ont signé, en date du 1er juin 2017 un protocole d'accord en vue de développer une centrale photovoltaïque au sol.

Les **Parties** ont signé, en date du 1er mars 2018, un avenant n° 1 pour la mise à disposition de parcelles à titre compensatoire suite aux études environnementales.

Compte tenu des obligations environnementales relevées, des parcelles complémentaires sont apportées au projet initial, certaines parcelles étant pour partie en compensation et pour partie en aménagement photovoltaïque.

Les parcelles municipales dont les références cadastrales sont exposées ci-après sont prévues dans le cadre du développement du projet photovoltaïque :

REFERENCES CADASTRALES DES PARCELLES MISES EN COMPLEMENT :

DESIGNATION DU TERRAIN						
COMMUNE	SECTION	N°	SURFACES PARCELLES M ²	SURFACES PROJET M ²	SURFACES COMPENSATION M ²	AVENANT N°1
Tournissan Les Planals	A	460	12 540	12 540	0	
Tournissan Les Planals	A	461	24 290	24 290	0	X
Tournissan Les Planals	A	470	29 610	5 800	23 810	X
Tournissan Les Planals	A	510	20 960	9 500	11 460	X
Tournissan Les Planals	A	513	29 710	5 100	24 610	X
Tournissan Les Planals	A	514	5 802	5 802	0	
Tournissan Les Planals	A	515	2 715	2 715	0	
Tournissan Les Planals	A	516	1 475	1 475	0	
Tournissan Les Planals	A	519	48 930	19 500	29 430	X
TOTAL			176 032	86 722	89 310	

et telles que reprises sur le plan joint aux présentes.

RDS . Paraphes : *MR*

En dehors de ce qui précède, aucune modification n'a été apportée au protocole d'accord et à l'avenant n°1, ce dont les Parties conviennent.

PJ : plan projet + compensation

Fait en 2 exemplaires, à ...*Tournissan*.....le *28*...*Novembre*...*2018*

Le BENEFICIAIRE

Représenté à la signature par

Monsieur ~~Régis di Giulio~~

Le PROPRIETAIRE

Représenté à la signature par

Madame le Maire



RIVIERE Naïlyse